
RAPPORT ANNUEL

AMILTON PREMIUM EUROPE

31 DECEMBRE 2021

ISIN : FR0010687749 (R) - FR0012830933 (I)

Informations concernant le Fonds

| | |
|--|---|
| SOCIETE DE GESTION | MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, SAS , Société de gestion de portefeuille, agréée par l'AMF (n° GP- 040-00025)- Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris |
| DEPOSITAIRE | CACEIS BANK 1-3, Place Valhubert – 75013 Paris |
| COMMISSAIRE AUX COMPTES | Price waterhouseCoopers Audit , représenté par Amaury Couplez 63, rue de Villiers 92200 – Neuilly-sur-Seine |
| COMMERCIALISATEUR | MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, SAS , Société de gestion de portefeuille, agréée par l'AMF (n° GP- 040-00025)- Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris |
| REGIME JURIDIQUE | OPCVM soumis à la Directive 2009-65/CE |
| FORME JURIDIQUE | Fonds commun de placement de droit français |
| DATE DE CREATION | 30 avril 1999 |
| CODE ISIN | Part R : FR0010687749 - Part I FR0012830933 |
| OBJECTIF DE GESTION | <p>L'objectif de gestion du Fonds vise à surperformer l'indice de référence EURO STOXX Small NR (EUR), calculé dividendes nets réinvestis, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans tout en mettant en œuvre une stratégie ISR.</p> <p>Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.</p> |
| INDICATEUR DE REFERENCE | Indice EURO STOXX Small NR (EUR), dividendes nets réinvestis (code Bloomberg SCXT). La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, le Fonds n'a pas vocation à reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. |
| SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR | <p>L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement, aux investisseurs avertis sur les risques liés aux marchés actions.</p> <p>L'OPCVM s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Fonds présentant un risque élevé dû à l'investissement en actions.</p> <p>AMILTON PREMIUM peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans AMILTON PREMIUM dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du FCP.</p> |

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDEE 5 ans minimum

REGIME FISCAL **Eligible aux P.E.A. et aux unités des contrats d'assurance-vie/capitalisation**

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés ; les plus ou moins-values sont imposables entre les mains de ses porteurs de parts. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCP. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller, un professionnel.

CARACTERISTIQUES DES PARTS

| Code ISIN | Date de création | Souscripteurs concernés | Affectation des sommes distribuables | Devise de libellé | Minimum de souscription initiale |
|------------------|------------------|---|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| FR0010687749 (R) | 30/04/1999 | Tous souscripteurs | Capitalisation | Euro | 1 part |
| FR0012830933 (I) | 25/06/2015 | Tous souscripteurs, principalement des investisseurs institutionnels et autres investisseurs définis-en (1) | Capitalisation | Euro | 1 000 € |

(1) La souscription de cette part est principalement réservée aux (i) investisseurs institutionnels (personne morale investissant tout ou partie de son actif en valeur mobilière de placement) ; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2 ; (iii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur ; (iv) investisseurs soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande-Bretagne et Pays-Bas) (v) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

RISQUE QUE LA PERFORMANCE NE SOIT PAS CONFORME A SES OBJECTIFS

Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indice de référence avec une volatilité inférieure ne soit pas atteint. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

RISQUE LIE A LA GESTION DISCRETIONNAIRE

Le style de gestion discrétionnaire du Fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés, et la performance du Fonds dépend de la capacité du gérant à sélectionner un titre et à anticiper des mouvements sur celui-ci. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

RISQUE LIE AUX MARCHES DES ACTIONS

Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative, dans le cas où l'exposition nette du Fonds aux marchés actions est positive.

RISQUE DE LIQUIDITE LIE A LA DETENTION DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS

Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.

RISQUE DE TAUX

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des obligations dont la notation pourra être inférieure à « Investment grade ».

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis à vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Le risque de contrepartie par le fonds est limité à l'écart de cours, mais il peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

RISQUE LIE AUX MARCHES EMERGENTS

L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels l'OPCVM est exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

RISQUE LIE A L'IMPACT DES TECHNIQUES TELLES QUE LES PRODUITS DERIVES

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change lié à des devises hors Union Européenne est accessoire (10% max). La fluctuation des devises par rapport à l'euro ou aux devises de l'Union Européenne peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.

RISQUE EN MATIERE DE DURABILITE

Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des

coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les porteurs de parts peuvent obtenir, sur simple demande, toutes informations concernant le Fonds auprès de la société de gestion. À ce titre, la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion aux horaires d'ouverture.

Le prospectus complet du Fonds et les derniers documents périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite adressée par le porteur auprès de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris.

Rapport de gestion

1. ORIENTATIONS DES PLACEMENTS

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Elle n'est ni indicielle ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence. Eligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

La stratégie d'investissement d'Amilton Premium Europe repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class » et d'intégration positive. Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés : seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, ou à accompagner l'entrée en bourse d'entreprises dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous).

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...

- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

a) Processus de sélection ESG

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 2500 émetteurs européens analysés par Sustainalytics.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion dans l'ordre suivant :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les OGM et les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la Société de Gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).

- 3/ Pour les valeurs restantes, exclusion des sociétés dont le score ESG Sustainalytics (ESG Risk Rating) est classé dans les deux derniers déciles.

L'univers des émetteurs, sur la base de ces critères, est revu à minima trimestriellement.

b) Taux de Sélectivité

Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence initial est en permanence supérieur à 20%.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Eligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Dans ce cadre, le Fonds est majoritairement investi dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards lors de l'investissement). Le Fonds pourra également sélectionner des grandes capitalisations et ce, jusqu'à 50% de l'actif net. La stratégie s'applique sans contrainte à priori d'allocation par zones géographiques ou secteurs d'activités ou type de valeurs. L'exposition aux marchés des actions, hors Union Européenne, reste accessoire (pays émergent y compris).

Le processus de gestion repose sur une gestion active basée sur le stock picking, lequel se base sur la sélection de sociétés présentant des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne des comparables et dont le

potentiel n'a pas encore été anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

La sélection des entreprises se base sur une étude de leurs fondamentaux en analysant :

- les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur et la qualité des équipes de management (différents éléments structurels tels que les parts de marché, les barrières à l'entrée seront examinés en priorité),
- les perspectives futures de croissance envisagée et la qualité de la structure financière,
- les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration).

Les décisions d'investissement sont également prises en fonction :

- de l'analyse qualitative de l'environnement économique,
- du niveau de risque de l'investissement,
- de l'analyse des tendances et des données de marchés pour optimiser la rentabilité des investissements.

Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de créances négociables et instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, d'EMTN, des ETN, des titres négociables à moyen terme (anciennement appelés « billets de trésorerie » et « certificats de dépôts »), des ECP des pays de l'Union Européenne.

Le Fonds peut être exposé, à hauteur de 100% au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans des devises des pays de l'Union Européenne et à hauteur de 10% pour les devises des pays hors Union Européenne.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans le but de réaliser l'objectif de gestion et intervenir sur les risques de taux et actions, le gérant peut prendre des positions pour couvrir et/ou exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices.

Il résulte de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers, les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

| Pondération des actifs | Minimum | Maximum |
|---|------------|-------------|
| INVESTISSEMENTS | | |
| Actions et autres titres éligibles au PEA | 75% | 100% |
| <i>Dont Small & Mid Caps</i> | <i>50%</i> | <i>100%</i> |
| <i>Dont Large Caps</i> | <i>0%</i> | <i>50%</i> |
| Marché des taux (obligataire et monétaire) | 0% | 25% |
| EXPOSITIONS | | |
| Marchés des actions des pays de l'UE | 60% | 110% |
| Marché des taux (obligataire et monétaire) | 0% | 25% |
| Risque de change hors devises de l'UE | 0% | 10% |
| Risque de change devises de l'UE | 0% | 100% |

Description des Actifs utilisés (hors dérivés)

Actions :

Le Fonds est investi essentiellement en actions de petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards d'euro lors de l'investissement) des pays de l'Union Européenne mais peut également sélectionner des actions de grandes capitalisations. La stratégie s'applique sans contrainte a priori d'allocation par zones géographiques, secteurs d'activités ou de type de valeurs. Eligible au PEA, le Fonds est investi à hauteur de 75% de son actif net dans des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'Union Européenne.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Le Fonds peut s'exposer jusqu'à 25% de son actif net sur des titres de taux en directs, ou via des OPC. Il s'agit, notamment, de titres négociables à court terme (anciennement appelés « certificats de dépôt » et « billets de trésorerie ») et à moyen terme (anciennement appelés « BMTN »), d'instruments du marché monétaire, d'obligations publiques ou privées, à taux fixes, variables ou révisables, indexées, convertibles, de bons à moyen terme négociables, de BTAN, de BTF, des ETN, des ECP des pays de l'Union Européenne.

Les titres de taux sont émis par le secteur public ou privé selon les opportunités de marchés, de notation supérieure ou égale à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme, selon l'échelle Standard & Poor's par exemple ou selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE de type fonds d'investissement à vocation générale ou fonds ouverts à des investisseurs professionnels ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Le Fonds peut investir dans des OPC gérés par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT. Ces investissements peuvent être effectués dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Fonds ou en complément des investissements directs en actions.

Instruments financiers dérivés :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré, dans un but de gérer les risques liés aux actions, aux taux et au change. Nature des marchés d'interventions :

Le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) :

- Réglementés
- Organisés
- Gré à gré

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré :

La sélection des contreparties repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang.

Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM (www.meeschaertassetmanagement.com).

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Actions
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
 - Pour le change : en couverture, pour chercher à diminuer la perte en cas de mouvement défavorable du marché
- Nature des instruments utilisés :
 - Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices (indices actions, taux et/ou change)
 - Options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change)
 - Contrats de change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

 - pour diminuer le risque du portefeuille par des stratégies de couverture,
 - pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le Fonds,
 - afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).

L'engagement hors bilan ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Actions
 - Taux

- Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

- Nature des instruments utilisés : Le gérant peut investir dans des bons de souscriptions, ainsi que tous les supports de nature obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs. La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. A aucun moment, la somme des engagements dérivés (instruments dérivés, intégrant des dérivés ou titres intégrant des dérivés) est limitée à 100 % maximum de l'actif net du Fonds et le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dépôts :

Le Fonds ne recourt pas aux dépôts.

Liquidités :

Le Fonds peut détenir de manière accessoire des liquidités, jusqu'à 10% de l'actif net. Cette limite pourra être portée jusqu'à 20% de l'actif net, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.

Emprunts d'espèces :

Le Fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats) dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Le Fonds ne procède pas à des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Gestion des garanties financières :

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments dérivés réalisées sur du gré à gré, le Fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

A. Environnement économique et boursier sur l'exercice

Les marchés actions européens ont progressé de +23.34% en 2021, soutenus par la reprise de l'activité économique dans un contexte d'allègement progressif des restrictions sanitaires en dépit de la découverte de nouveaux variants de l'épidémie de la Covid-19, et malgré l'émergence progressive des tensions inflationnistes.

Au mois de janvier, la découverte de nouvelles souches de la Covid-19, notamment en Afrique du Sud et au Brésil, et le démarrage poussif des campagnes de vaccination ont pesé sur la performance des marchés. Dès le mois de février, les marchés ont repris une trajectoire haussière. En effet, la probabilité de mise en œuvre de la politique budgétaire accommodante soutenue par le Président américain nouvellement élu, Joe Biden, s'est vue renforcée par le soutien apporté par Janet Yellen, secrétaire d'État au Trésor, au plan de relance budgétaire massif de 1900 milliards de dollars. De plus, les publications de résultats annuels sont ressorties globalement supérieures aux attentes conduisant les analystes à réviser en hausse leurs attentes de bénéfices pour l'exercice 2021. Sur le front sanitaire, l'efficacité des campagnes de vaccination dans les pays les plus avancés en la matière (Israël et le Royaume-Uni notamment), dont les nouveaux cas ont atteint un pic en février, a permis d'envisager un allègement des mesures de restriction sociales, effectif dès le deuxième trimestre 2021.

Au niveau des statistiques macroéconomiques, l'inflation s'est progressivement accélérée au premier trimestre 2021, ce qui a ravivé les craintes d'accélération non contrôlée de la hausse des prix. Signe de cette inquiétude, le marché obligataire s'est brutalement tendu en février, le taux du bon du Trésor à 10 ans américain dépassant 1,6%, première fois en un an avant de se détendre modestement. En France, l'OAT 10 ans est repassée en territoire positif pour la première fois depuis juin 2020. Ces inquiétudes se sont ensuite dissipées, l'inflation sous-jacente étant restée modérée aux Etats-Unis et en Europe. Sur le front des statistiques économiques, les indices PMI ont atteint des niveaux record dès le mois d'avril avec un PMI manufacturier dépassant les 63,0 et un PMI des services en progression séquentielle pour atteindre un point haut à 58.3 en juin.

En mai, l'avancée des campagnes de vaccinations et des publications de résultats dans leur ensemble supérieur aux attentes pour le premier trimestre ont continué de nourrir l'optimisme des investisseurs.

En juin, les craintes de fin prématurée de la politique monétaire accommodante de la Réserve Fédérale américaine ont refait surface suite au discours de Jérôme Powel qui a annoncé, le 16 juin, un maintien de sa politique monétaire accommodante mais a précisé envisager une première hausse de taux début 2023 alors qu'aucune hausse n'était précédemment attendue avant 2024. Le Président de la Fed de St-Louis, J. Bullard (membre « hawkish » plutôt favorable à un durcissement de la politique monétaire) a ensuite déclaré que le rebond de l'inflation pourrait être plus élevé et plus durable qu'attendu, contraignant la Fed à remonter les taux directeurs dès fin 2022. Ces propos, conjugués à une baisse des prix de matières premières, ont ravivé les craintes de ralentissement économique induisant un aplatissement des courbes de taux.

A la fin premier semestre, les cas de contamination au variant Delta ont progressé conduisant les gouvernements à remettre à plus tard la réouverture de leurs frontières. Cela n'a pas empêché, les marchés actions européens de poursuivre leur hausse au cours de l'été grâce à la validation par le Sénat du plan de relance américain par les infrastructures de 1 000 milliards de dollars et aux bons résultats semestriels des entreprises. De plus, le compte rendu de la réunion de la FED de fin juillet a montré qu'un consensus se dégageait autour d'une réduction progressive des achats d'actifs. Lors du symposium de Jackson Hole, Jérôme Powell ne s'est pas engagé sur une date précise de mise en œuvre, soulageant également les investisseurs.

En septembre, les marchés actions européens ont baissé de -3,41% (pour l'Euro Stoxx 50 NR), mettant fin à sept mois consécutifs de hausse. La publication de chiffres économiques décevants en Chine (sur le front des ventes au détail puis de la production industrielle) ainsi que les difficultés financières du promoteur immobilier Evergrande ayant ravivé l'aversion au risque. De plus, la Réserve fédérale américaine a confirmé envisager débiter son tapering d'ici la fin de l'année provoquant une tension sur les taux longs à la fin du mois, le taux 10 ans américain dépassant le niveau des 1,50%.

Ces craintes se sont apaisées en octobre, grâce au début extrêmement solide de la saison de publication des résultats des entreprises au titre du troisième trimestre. Sur le front des statistiques macroéconomiques, plusieurs indicateurs encourageants ont été publiés, notamment aux Etats-Unis où l'ISM non manufacturier est ressorti à 61,9 en septembre (contre 61,7 en août et 60 attendus) et où les ventes au détail ont progressé de +0,7% en septembre (contre -0,2% attendu). Par ailleurs, l'accélération de l'inflation s'est poursuivie (+4,1% au mois d'octobre dans l'Union Européenne selon Eurostat, contre +3,4% en septembre) tout comme le rebond des prix du pétrole (+11,87% pour le WTI).

Les deux derniers mois de l'année 2021 ont été marqués par un retour de la volatilité suite à la résurgence de la pandémie de la Covid 19 dans un contexte de divergences de politiques monétaires entre la Fed et de la BCE.

Mi-novembre, la dégradation de la situation sanitaire en Europe, d'abord en Autriche puis sur le reste du continent, et surtout la découverte à la fin du mois du variant Omicron de la Covid 19 en Afrique du Sud, à forte contagiosité et qui semblait potentiellement résistant en vaccins, a ravivé l'aversion au risque. Par la suite, les bons chiffres économiques et l'accélération de la hausse des prix ont de leur côté attisé les craintes d'une pression inflationniste durable. En effet, l'indice manufacturier de la FED pour le mois de novembre est ressorti au-dessus des attentes à 39.0 (contre 24.0 attendu et 23.8 en octobre) et en zone Euro, l'indicateur PMI pour le mois de novembre est également ressorti au-dessus des attentes à 55.8 pour l'indice composite contre 54.2 en octobre et 53.2 attendus. Ainsi, les pressions inflationnistes se sont intensifiées (+6.8% sur un an en novembre après +6.2% en Octobre aux Etats-Unis) poussant Jérôme Powel à annoncer mi-décembre une accélération du programme de *tapering*. A l'opposé, la BCE a insisté sur la nature transitoire de l'inflation et a augmenté son programme d'achats d'actifs à 40Mds€ au deuxième trimestre 2022, contre 20Md€ sans préciser de date de fin.

La fin d'année s'est terminée dans un climat plus serein, permettant aux indices de terminer l'année proches de leurs plus hauts. Bien que les cas de contamination à la Covid-19 soient ressortis en forte hausse tout au long du mois conduisant à la mise en place de mesures de restrictions sociales, les déclarations favorables des laboratoires Pfizer, puis de Moderna, quant à l'efficacité des vaccins développés pour lutter contre le variant Omicron, ont rassuré.

B. Politique de gestion

Pour réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence : la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance du fonds peut s'éloigner durablement de cette référence. La stratégie s'applique sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique ou secteur d'activité ou type de valeurs. L'exposition aux marchés des actions, hors Union Européenne, reste accessoire.

En début d'année, dans un contexte de rebond de l'activité économique nous avons renforcé le poids des sociétés cycliques, notamment dans le secteur des matières premières (Aperam, Acerinox) et de la construction (Recticel, Rexel). Nous avons également renforcé plusieurs cycliques de qualité telles que la holding belge D'Ieteren, la société d'éclairage Signify ou bien le spécialiste des câbles sans soudure Nexans. Par ailleurs, compte tenu de l'avancée des campagnes de vaccination et de l'allègement progressif des mesures sanitaires, nous avons initié

plusieurs nouvelles lignes, notamment dans l'opérateur de cinémas Kinépolis et dans la foncière de bureaux Colonial.

Nous avons également renforcé les sous-secteurs des équipementiers de semi-conducteurs (ASMI et BESI), la pénurie de semi-conducteurs provoquée par la fermeture début 2020 des usines, ayant poussé les fabricants de puces à augmenter leurs investissements. D'autre part, nous avons également investi sur des sociétés exposées à la fabrication de vaccin contre la Covid-19 à comme la société espagnole Rovi.

A l'opposé, nous avons réduit notre exposition aux secteurs des technologies médicales (notamment les fabricants de tests) et, dans une moindre mesure, à ceux des télécoms et des services aux collectivités. Nous avons également pris nos profits sur certaines sociétés ayant bénéficié des confinements comme la société de logiciels de connexion à distance Teamviewer.

Au mois de juin, nous avons réduit l'exposition du fonds aux secteurs les plus en amont du cycle comme celui des matières premières (prises de profit sur Acerinox et Bekaert). Nous avons également allégé le secteur du transport aérien, certains pays ayant prolongé la fermeture de leurs frontières à cause de la multiplication des cas de variant Delta, pénalisant ainsi la saison estivale (ventes d'IAG, Easyjet et allègement d'ADP). En fin de semestre, nous avons participé aux introductions en bourse de deux sociétés dont le potentiel de création de valeur nous semble substantiel : celles du distributeur d'équipements pour vélos allemand Bike 24 et du distributeur spécialisé finlandais Puuilo.

Nous avons poursuivi en septembre la réduction de l'exposition du fonds au secteur de l'industrie, qui nous semblait être à risque dans un environnement d'inflation des prix de l'énergie et de tensions à court terme sur les volumes compte tenu de goulots d'étranglement pénalisant les chaînes de production. Ainsi, nous avons pris intégralement nos profits en Aalberts et Zehnder.

En octobre, compte tenu de la pentification des courbes des taux aux Etats-Unis et en zone euro, nous avons renforcé le secteur des financières (Banco BPM, Bawag). Ce mouvement nous a aussi conduits à vendre certaines sociétés de croissance aux valorisations élevées, telles que la société suédoise Sinch ou bien la société allemande Hypoport.

En fin d'année, nous avons acheté plusieurs sociétés qui devraient bénéficier de la réouverture des économies (Do & Co) et de l'allègement des tensions sur les chaînes d'approvisionnement (comme Accell Group, société hollandaise de vélos).

C. Principaux mouvements

ACHATS

| Nom de l'Instrument financier | Code ISIN ou Ticker Bloomberg | Montant global des mouvements sur la période |
|-------------------------------|-------------------------------|--|
| VGP | BE0003878957 | 2163711,41 € |
| BIFFA PLC | GB00BD8DR117 | 2229540,39 € |
| KONINKLIJKE KPN NV | NL0000009082 | 2656027,35 € |
| INTERPUMP GROUP SPA | IT0001078911 | 2735780,83 € |
| AMUNDI SERENITE PEA-IC | FR0010173237 | 3311654,52 € |

VENTES

| Nom de l'Instrument financier | Code ISIN ou Ticker Bloomberg | Montant global des mouvements sur la période |
|-------------------------------|-------------------------------|--|
| AMUNDI SERENITE PEA-IC | FR0010173237 | 3310907,7 € |
| BRENNTAG AG | DE000A1DAHHO | 2968374,68 € |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | NL0012866412 | 2773876,23 € |
| KONINKLIJKE KPN NV | NL0000009082 | 2706745,95 € |
| AMPLIFON SPA | IT0004056880 | 2289532,76 € |

D. Détention de parts de FCP promus ou gérés par Meeschaert Asset Management au 31 décembre 2021

| Code ISIN | Nom du fonds | Nombre de parts | VL | Valorisation | % de l'actif net |
|-----------|--------------|-----------------|----|--------------|------------------|
| Néant | | | | | |

E. Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

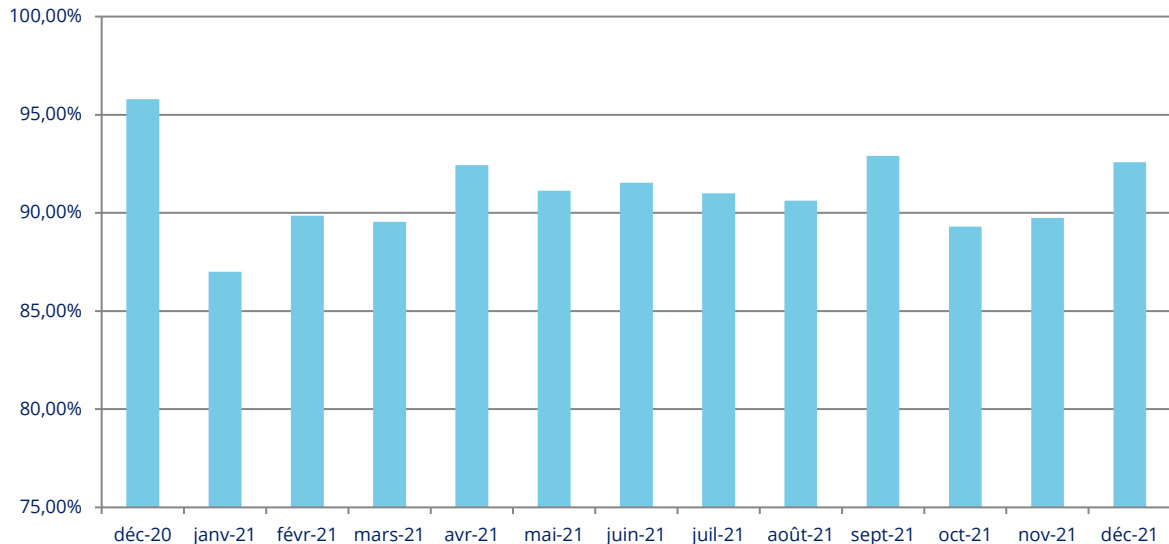
Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 84.61 % de l'actif net en instruments éligibles.

3. PERFORMANCES

| | 31-déc-21 | | 31-déc-20 | | Variation | |
|--------------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------|--------|
| | R | I | R | I | R | I |
| Valeur Liquidative | 293,46 € | 23872.06 € | 247,65 € | 19 919,08 € | 18.49% | 19.84% |
| Nombre de parts | 240693.1894 € | 3082.5566 € | 179 990,6080 € | 2 704,0611 € | 33.72% | 13.99% |
| Actif net | 70633897.98 € | 73586999.71 € | 44 575 535,65 € | 53 862 430,90 € | 58.45% | 36.6% |

Source Amilton AM – CACEIS Bank – Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances

4. EVOLUTION DES EXPOSITIONS NETTES



5. INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Changes à terme

Date de valorisation : 31/12/2021

| CONTREPARTIE | MONTANT (Devise du portefeuille : EUR) |
|--------------|---|
| Néant | Néant |

Dépôts de garantie

Date de valorisation : 31/12/2021

| CONTREPARTIE | MONTANT (Devise du portefeuille : EUR) |
|--------------|---|
| CACEIS | 295 846,64€ |

Instruments financiers dérivés

Date de valorisation : 31/12/2021

| CONTREPARTIE | MONTANT (Devise du portefeuille : EUR) |
|--------------|---|
| CACEIS | 14660561,3€ |

6. TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

7. PERSPECTIVES

En 2022, la croissance économique devrait être négativement impactée par les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a provoqué une forte hausse du prix des matières premières (notamment, le gaz, le pétrole et le blé) et de nouvelles tensions en matière d'approvisionnement, tensions également susceptibles de se renforcer avec la hausse des cas de contamination à la Covid-19 en Chine. Par ailleurs, la forte inflation pourrait conduire les banques centrales à continuer d'accélérer leurs processus de sortie de leurs politiques monétaires accommodantes.

Dans ce contexte, nous privilégions des sociétés à même de poursuivre leurs croissances bénéficiaires. Ainsi, nous nous focalisons sur des titres bénéficiant d'un pricing power élevé (comme le fabricant d'articles de luxe Brunello Cucinelli et la société spécialisée dans les équipements et logiciels de découpe Lectra), capables de couvrir l'inflation des coûts, des entreprises dont le momentum de bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité (à l'image de la société de télécoms allemande Freenet ou bien de la foncière de bureaux Colonial), des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment via la transition énergétique (comme Acciona et Voltalia) et la mise en œuvre des plans de relance ainsi que des sociétés qui devraient bénéficier de la reprise de la consommation dans un contexte de réouverture des économies et à mesure de l'amélioration des conditions sanitaires (telles que la société anglaise Hollywood Bowl et le leader irlandais de l'hôtellerie Dalata)

8. EVENEMENTS INTERVENUS SUR L'OPC

Amilton Asset Management, société de gestion de votre Fonds, a décidé de procéder au transfert de la gestion du Fonds à la société de gestion Meeschaert Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 040-00025, qui a accepté d'en reprendre la gestion.

Cette décision fait suite à la signature le 28 juin 2021 d'un Traité de fusion entre les sociétés sœurs Amilton Asset Management et Meeschaert Asset Management.

Cette opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25 août 2021.

Ces modifications sont entrées en vigueur le 3 septembre 2021.

Le 3 septembre 2021, un changement de stratégie a consisté à mettre en œuvre, en amont de la gestion financière, une stratégie ISR intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement.

9. POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités de gestion collective et pour le compte de tiers, MEESCHAERT AM n'a pas un accès direct aux marchés et n'exécute pas elle-même les ordres résultant de ses décisions d'investissement ; la Société fait appel aux services d'intermédiaires.

Conformément à la réglementation, MEESCHAERT AM a l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des porteurs de parts lorsqu'elle transmet pour exécution des ordres auprès d'autres entités, résultant de ses décisions d'investissement.

MEESCHAERT AM s'assure, donc, de sélectionner, avec soin, ses intermédiaires, de vérifier qu'ils disposent de mécanismes d'exécution d'ordres visant à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients et porteurs de parts et de les évaluer annuellement.

Les critères de sélection et d'évaluation des intermédiaires sont, notamment, les suivants :

- la qualité de l'exécution des ordres,
- la rapidité de l'exécution des ordres,
- la probabilité de l'exécution des ordres,

- la taille et la nature des ordres,

Le coût total de la transaction reste néanmoins le critère prépondérant.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires de Meeschaert Asset Management est accessible sur le site Internet de la Société: www.meeschaertassetmanagement.com

10. POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES : N/A

11. POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La société de gestion MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT a élaboré une politique de droits de vote, mise à jour en tant que de besoin et qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Le document « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris.

12. FRAIS DE RETROCESSIONS ET D'INTERMEDIATION

A. Commissions de Souscription/Rachat

| Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats | Assiette | Taux barème |
|---|--------------------------------------|----------------|
| Commission de souscription non acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative × nombre de parts | 2,00 % maximum |
| Commission de souscription acquise à l'OPCVM | Néant | Néant |
| Commission de rachat non acquise à l'OPCVM | Néant | Néant |
| Commission de rachat acquise à l'OPCVM | Néant | Néant |

B. Frais de Gestion

| Frais facturés à l'OPC | Assiette | Taux barème |
|--|-----------|---|
| Frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion | Actif Net | Part R : 2,25 % TTC maximum Part I : 1,10% TTC maximum |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif Net | Non significatif |
| Commissions de mouvement | | <u>Société de gestion</u> : Néant |
| | | <u>Dépositaire</u> : Néant |

| | | |
|------------------------------|----------------------------------|--|
| | Prélèvement à chaque transaction | |
| Commission de surperformance | Actif Net | 18% TTC maximum de la performance annuelle nette de frais du Fonds par rapport à son indice de référence (EURO STOXX Small NR), dividendes nets réinvestis Les rachats survenus sur la période de calcul donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Les frais de gestion variables non liés aux rachats sont provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement à la fin de la période de référence. |

13. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE – Art. 173 de la LTECV

Le critère Environnemental désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement. Le critère Social/Sociétal désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur ses parties prenantes (clients, fournisseurs, collectivités locales, salariés...), en référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...). Le critère « Gouvernance » désigne l'ensemble des processus et organisations internes de l'entreprise qui influent sur la manière dont elle est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

14. METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le calcul de risque global s'effectue selon la méthode de l'engagement.

15. Règlement SFDR et TAXONOMIE

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 31/12/2021, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 45 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion : seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers seront éligibles.

Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Au jour de la publication du Rapport de Gestion, la Société de Gestion ne dispose pas des éléments nécessaires au calcul du % d'actifs investis alignés sur la Taxonomie. Elle s'engage à le produire et à le diffuser dès que possible

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

16. POLITIQUE DE REMUNERATION

Meeschaert AM a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM. Ces catégories de personnel comprennent les gérants, les membres du Directoire comprenant la Direction générale, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, les personnes qui ont le pouvoir d’exercer une influence sur les salariés et tous les salariés recevant une rémunération totale se situant dans la même tranche de rémunération que les preneurs de risques et la Direction Générale.

Cette Politique détaille les grands principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations. La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d’intérêts et les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec les profils de risque des OPC qu’elle gère et de manière générale, avec l’intérêt de ses porteurs de parts.

Les détails de la Politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion à l’adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Meeschaert AM a mis en place un comité de rémunération organisé conformément aux règles internes en conformité avec les principes énoncés dans la Directive 2009/65/EC et la Directive 2011/61/EU.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2021 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d’une politique générale et non discrétionnaire et n’ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 4 007 k€
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 266 k€.
- Nombre de bénéficiaires : 49.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 162 k€ .
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 2 657 k€

17. GESTION DES RISQUES LIES AUX ACTIVITES

Pour couvrir ses risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels est exposé Amilton AM dans le cadre ses activités, la Société dispose :

- d'une part, de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle,
- d'autre part, d'une assurance responsabilité civile.

Sur les trois dernières années, Amilton AM n'a versé aucune indemnisation à des clients au titre d'une perte ou d'un dommage causé par une personne agissant sous la responsabilité de la Société.



AMILTON PREMIUM EUROPE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**

AMILTON PREMIUM EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMILTON PREMIUM EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMILTON PREMIUM EUROPE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AMILTON PREMIUM EUROPE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2022.05.18 11:01:39 +0200



BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 133 678 511,54 | 94 503 920,59 |
| Actions et valeurs assimilées | 133 515 368,67 | 94 309 330,40 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 133 515 368,67 | 94 309 330,40 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 0,00 | 0,00 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 163 142,87 | 194 590,19 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 163 142,87 | 194 590,19 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 496 947,99 | 2 860 750,23 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 496 947,99 | 2 860 750,23 |
| COMPTES FINANCIERS | 10 920 252,25 | 6 733 305,72 |
| Liquidités | 10 920 252,25 | 6 733 305,72 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 145 095 711,78 | 104 097 976,54 |

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 122 538 064,48 | 89 752 670,94 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 22 085 744,72 | 10 549 995,34 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -402 911,51 | -1 864 699,73 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 144 220 897,69 | 98 437 966,55 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 163 143,10 | 194 590,40 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 163 143,10 | 194 590,40 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 163 143,10 | 194 590,40 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 537 491,42 | 5 216 201,34 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 537 491,42 | 5 216 201,34 |
| COMPTES FINANCIERS | 174 179,57 | 249 218,25 |
| Concours bancaires courants | 174 179,57 | 249 218,25 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 145 095 711,78 | 104 097 976,54 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|--------------|--------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| ICE EUR/SEK 0321 | 0,00 | 7 880 094,04 |
| NEW ICE EUR/SEK 0322 | 5 501 869,66 | 0,00 |
| RP EURGBP 0321 | 0,00 | 6 385 327,06 |
| RP EURGBP 0322 | 9 158 691,64 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|---------------------|----------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,00 | 0,89 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 2 133 375,61 | 764 954,74 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 2 133 375,61 | 764 955,63 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 60 501,11 | 34 623,46 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 60 501,11 | 34 623,46 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 2 072 874,50 | 730 332,17 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 2 357 668,63 | 2 274 142,13 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | -284 794,13 | -1 543 809,96 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -118 117,38 | -320 889,77 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | -402 911,51 | -1 864 699,73 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion, en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion (FCP) ou du Conseil d'Administration (SICAV).

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2.25 % TTC sur la part R.
Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1.10 % TTC sur la part I

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

18% TTC maximum de la performance annuelle nette de frais du Fonds par rapport à son indice de référence (EUROSTOXX SMALL NET RETURN), dividendes nets réinvestis .

DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES :

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois du 1er février au dernier jour de bourse de janvier de l'année suivante.

En cas de création d'une nouvelle part, la commission de surperformance se calcule, pour le premier exercice, de la date de création de ladite part au 31 janvier, avec une période de référence minimum de 12 mois.

La performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant la performance annuelle de l'indice de référence (EURO STOXX Small Net Return Index), et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance. Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période de référence et dépasse la performance du fonds indicé, une provision de 18% de cette surperformance est constituée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission variable ne sera définitivement perçue qu'en fin de période de référence seulement si, sur la période de référence, la performance du Fonds est supérieure à celle réalisée par le fonds indicé. Elle est prélevée annuellement au bénéfice de la Société de Gestion sur la dernière valeur liquidative de la période de référence, sous réserve qu'à cette date, la période de référence soit au minimum égale à douze mois.

Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices

antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE I | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE R | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|-----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 98 437 966,55 | 62 119 387,07 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 67 370 449,96 | 39 988 536,89 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -43 433 329,14 | -17 471 237,78 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 43 839 956,63 | 30 323 364,76 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -19 953 662,47 | -17 457 409,80 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 145 969,94 | 574 141,72 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -627 156,39 | -1 021 439,76 |
| Frais de transactions | -2 585 796,60 | -1 613 662,26 |
| Différences de change | 7 238,16 | -400 941,34 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 223 462,58 | 5 064 842,43 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 8 921 584,50 | 7 698 121,92 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -7 698 121,92 | -2 633 279,49 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 80 592,60 | -123 805,42 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -113 997,80 | -194 590,40 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 194 590,40 | 70 784,98 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -284 794,13 | -1 543 809,96 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 144 220 897,69 | 98 437 966,55 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|---------------|-------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 0,00 | 0,00 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Change | 14 660 561,30 | 10,17 |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 14 660 561,30 | 10,17 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|---------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 10 920 252,25 | 7,57 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 174 179,57 | 0,12 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|---------------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 10 920 252,25 | 7,57 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 174 179,57 | 0,12 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 DKK | | Devise 2 CHF | | Devise 3 SEK | | Devise N Autre(s) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 1 506 634,80 | 1,04 | 0,00 | 0,00 | 5 112 554,73 | 3,54 | 8 970 504,29 | 6,22 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 66 308,76 | 0,05 | 257 406,36 | 0,18 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 749 591,76 | 0,52 | 87 598,60 | 0,06 | 27 682,79 | 0,02 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 174 179,57 | 0,12 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5 501 869,66 | 3,81 | 9 158 691,64 | 6,35 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2021 |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Ventes à règlement différé | 127 808,00 |
| | Souscriptions à recevoir | 45 424,87 |
| | Dépôts de garantie en espèces | 295 846,64 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 27 868,48 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 496 947,99 |
| DETTES | | |
| | Achats à règlement différé | 281 592,61 |
| | Rachats à payer | 53 814,23 |
| | Frais de gestion fixe | 201 583,70 |
| | Frais de gestion variable | 500,88 |
| TOTAL DES DETTES | | 537 491,42 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -40 543,43 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|--------------|----------------|
| Part AMILTON PREMIUM EUROPE I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 422,8017 | 31 426 786,59 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -1 044,3062 | -23 969 710,78 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 378,4955 | 7 457 075,81 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 3 082,5566 | |
| Part AMILTON PREMIUM EUROPE R | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 129 885,8127 | 35 943 663,37 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -69 183,2313 | -19 463 618,36 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 60 702,5814 | 16 480 045,01 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 240 693,1894 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part AMILTON PREMIUM EUROPE I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part AMILTON PREMIUM EUROPE R | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/12/2021 |
|--|--------------|
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE I | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 837 441,08 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,10 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 57 245,63 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,08 |
| Frais de gestion variables acquis | 6 705,13 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,01 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE R | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 1 407 937,24 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 2,25 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 37 042,39 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,06 |
| Frais de gestion variables acquis | 11 297,16 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,02 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2021 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 31/12/2021 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2021 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|----------------------------------|--------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -402 911,51 | -1 864 699,73 |
| Total | -402 911,51 | -1 864 699,73 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 184 448,25 | -822 112,87 |
| Total | 184 448,25 | -822 112,87 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE R | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -587 359,76 | -1 042 586,86 |
| Total | -587 359,76 | -1 042 586,86 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 22 085 744,72 | 10 549 995,34 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 22 085 744,72 | 10 549 995,34 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|----------------------|---------------------|
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 11 221 410,08 | 5 771 939,43 |
| Total | 11 221 410,08 | 5 771 939,43 |

| | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|----------------------|---------------------|
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE R | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 10 864 334,64 | 4 778 055,91 |
| Total | 10 864 334,64 | 4 778 055,91 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 29/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 33 342 332,71 | 47 470 926,23 | 62 119 387,07 | 98 437 966,55 | 144 220 897,69 |
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE I en EUR | | | | | |
| Actif net | 20 914 966,60 | 27 140 346,26 | 32 760 528,04 | 53 862 430,90 | 73 586 999,71 |
| Nombre de titres | 1 363,3300 | 2 027,8551 | 1 937,3592 | 2 704,0611 | 3 082,5566 |
| Valeur liquidative unitaire | 15 341,08 | 13 383,77 | 16 909,88 | 19 919,08 | 23 872,06 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 3 731,94 | -990,35 | 1 831,24 | 2 134,54 | 3 640,29 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -164,39 | -10,55 | 125,44 | -304,02 | 59,83 |
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE R en EUR | | | | | |
| Actif net | 12 427 366,11 | 20 330 579,97 | 29 358 859,03 | 44 575 535,65 | 70 633 897,98 |
| Nombre de titres | 62 984,9000 | 119 738,6357 | 138 335,8959 | 179 990,6080 | 240 693,1894 |
| Valeur liquidative unitaire | 197,30 | 169,79 | 212,22 | 247,65 | 293,46 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 48,23 | -12,55 | 23,08 | 26,54 | 45,13 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | -3,84 | -2,79 | -0,54 | -5,79 | -2,44 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| DERMAPHARM HOLDING SE | EUR | 14 679 | 1 310 834,70 | 0,91 |
| KRONES AG | EUR | 30 532 | 2 928 018,80 | 2,03 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 4 238 853,50 | 2,94 |
| AUTRICHE | | | | |
| RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL | EUR | 20 000 | 517 600,00 | 0,36 |
| WIENERBERGER AG | EUR | 70 000 | 2 263 800,00 | 1,57 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 2 781 400,00 | 1,93 |
| BELGIQUE | | | | |
| ACKERMANS HAAREN | EUR | 10 000 | 1 687 000,00 | 1,17 |
| AEDIFICA SA | EUR | 9 495 | 1 090 975,50 | 0,76 |
| BEKAERT DIVISION | EUR | 38 695 | 1 514 522,30 | 1,05 |
| D'IETEREN GROUP | EUR | 17 899 | 3 071 468,40 | 2,13 |
| LOTUS BAKERIES | EUR | 336 | 1 878 240,00 | 1,30 |
| MONTEA NV | EUR | 13 630 | 1 801 886,00 | 1,25 |
| VGP | EUR | 2 500 | 640 000,00 | 0,45 |
| XIOR STUDENT HOUSING NV | EUR | 27 500 | 1 348 875,00 | 0,93 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 13 032 967,20 | 9,04 |
| DANEMARK | | | | |
| MATAS A/S | DKK | 90 006 | 1 506 634,80 | 1,05 |
| TOTAL DANEMARK | | | 1 506 634,80 | 1,05 |
| ESPAGNE | | | | |
| GESTAMP AUTOMOCION SA | EUR | 320 000 | 1 424 000,00 | 0,98 |
| MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA | EUR | 75 000 | 717 750,00 | 0,50 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 2 141 750,00 | 1,48 |
| FRANCE | | | | |
| ALD SA | EUR | 273 359 | 3 537 265,46 | 2,45 |
| ALTEN | EUR | 14 000 | 2 219 000,00 | 1,53 |
| ARKEMA | EUR | 8 500 | 1 052 725,00 | 0,73 |
| BIOMERIEUX | EUR | 4 943 | 617 380,70 | 0,43 |
| BOLLORE ACT | EUR | 520 793 | 2 562 301,56 | 1,77 |
| ELIS | EUR | 57 387 | 873 430,14 | 0,60 |
| EURAZEO | EUR | 35 153 | 2 699 750,40 | 1,88 |
| IPSOS | EUR | 58 248 | 2 402 730,00 | 1,67 |
| M6 METROPOLE TELEVISION | EUR | 45 000 | 772 200,00 | 0,54 |
| NEXANS SA | EUR | 40 403 | 3 468 597,55 | 2,41 |
| ORPEA | EUR | 6 905 | 608 330,50 | 0,42 |
| PEUGEOT INVEST | EUR | 11 318 | 1 403 432,00 | 0,97 |
| SMCP SA | EUR | 258 712 | 1 897 652,52 | 1,31 |
| SPIE SA | EUR | 135 963 | 3 089 079,36 | 2,15 |
| SR TELEPERFORMANCE | EUR | 10 988 | 4 307 296,00 | 2,99 |
| TRIGANO SA | EUR | 4 000 | 684 000,00 | 0,48 |
| VIRBAC SA | EUR | 4 500 | 1 910 250,00 | 1,32 |
| VIVENDI | EUR | 180 000 | 2 140 200,00 | 1,48 |
| TOTAL FRANCE | | | 36 245 621,19 | 25,13 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| IRLANDE | | | | |
| AIB GROUP PLC | EUR | 419 587 | 897 916,18 | 0,62 |
| BANK OF IRELAND GROUP PLC | EUR | 157 589 | 785 738,75 | 0,54 |
| UNIPHAR PLC | EUR | 103 662 | 518 310,00 | 0,36 |
| TOTAL IRLANDE | | | 2 201 964,93 | 1,52 |
| ITALIE | | | | |
| AMPLIFON | EUR | 42 000 | 1 992 900,00 | 1,38 |
| BANCO BPM SPA | EUR | 550 000 | 1 452 000,00 | 1,00 |
| Be Shaping the Future S.p.A. | EUR | 535 000 | 1 481 950,00 | 1,03 |
| DANIELI C.EPAR.NCV | EUR | 65 659 | 1 129 334,80 | 0,79 |
| EL.EN.SPA | EUR | 69 669 | 1 085 443,02 | 0,75 |
| ESPRINET SPA | EUR | 26 135 | 337 141,50 | 0,23 |
| FINECOBANK SPA | EUR | 130 100 | 2 008 093,50 | 1,40 |
| INTERPUMP GROUP | EUR | 55 000 | 3 544 750,00 | 2,46 |
| ITALIAN SEA GROUP SPA/THE | EUR | 75 831 | 484 939,25 | 0,34 |
| LU-VE SPA | EUR | 60 000 | 1 440 000,00 | 1,00 |
| MAIRE TECNIMONT SPA | EUR | 600 000 | 2 496 000,00 | 1,73 |
| PIRELLI & C. SPA | EUR | 250 000 | 1 527 000,00 | 1,05 |
| POSTE ITALIANE | EUR | 45 000 | 519 300,00 | 0,36 |
| REPLY FRAZION | EUR | 8 000 | 1 429 600,00 | 0,99 |
| SAES GETTERS | EUR | 44 050 | 1 088 035,00 | 0,75 |
| SALCEF SPA | EUR | 18 209 | 449 762,30 | 0,32 |
| SECO SPA | EUR | 240 423 | 2 151 785,85 | 1,49 |
| SESA | EUR | 14 000 | 2 427 600,00 | 1,69 |
| TELECOM ITALIA ORD SPA | EUR | 4 750 000 | 2 062 450,00 | 1,43 |
| TINEXTA S.P.A. | EUR | 24 434 | 932 401,44 | 0,64 |
| TOTAL ITALIE | | | 30 040 486,66 | 20,83 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| APERAM | EUR | 32 500 | 1 548 300,00 | 1,08 |
| EUROFINS SCIENTIFIC | EUR | 30 000 | 3 264 000,00 | 2,26 |
| MAJOREL GROUP LUXEMBOURG SA | EUR | 35 835 | 999 079,80 | 0,69 |
| PORTOBELLO SPA | EUR | 9 750 | 386 100,00 | 0,27 |
| SAF-HOLLAND - BEARER SHS | EUR | 59 063 | 726 474,90 | 0,50 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 6 923 954,70 | 4,80 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AALBERTS INDUSTRIES | EUR | 50 398 | 2 936 187,48 | 2,04 |
| ACCELL GROUP | EUR | 40 000 | 1 920 000,00 | 1,33 |
| AEGON | EUR | 400 000 | 1 757 200,00 | 1,22 |
| ARCADIS | EUR | 34 447 | 1 458 485,98 | 1,01 |
| ASM INTERNATIONAL N.V. | EUR | 7 700 | 2 992 990,00 | 2,08 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | EUR | 12 500 | 937 750,00 | 0,65 |
| CTP NV W/I | EUR | 90 416 | 1 690 779,20 | 1,17 |
| EURONEXT NV - W/I | EUR | 20 000 | 1 825 000,00 | 1,26 |
| FLOW TRADERS COOPERATIEF UA | EUR | 60 000 | 1 932 000,00 | 1,34 |
| QIAGEN | EUR | 17 338 | 849 388,62 | 0,59 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 18 299 781,28 | 12,69 |
| PORTUGAL | | | | |
| ELEC DE PORTUGAL | EUR | 153 331 | 740 895,39 | 0,51 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| GALP ENERGIA SGPS SA CLASSE B | EUR | 150 000 | 1 278 000,00 | 0,89 |
| TOTAL PORTUGAL | | | 2 018 895,39 | 1,40 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| BT GROUP PLC | GBP | 1 000 000 | 2 019 414,01 | 1,40 |
| FUTURE PLC | GBP | 45 000 | 2 052 763,22 | 1,42 |
| NEXT FIFTEEN COMMUNICATIONS | GBP | 171 331 | 2 734 439,49 | 1,90 |
| RENEWI PLC | GBP | 240 000 | 2 163 887,57 | 1,50 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 8 970 504,29 | 6,22 |
| SUEDE | | | | |
| BUFAB AB | SEK | 35 776 | 1 553 212,12 | 1,08 |
| EMBRACER GROUP AB | SEK | 119 275 | 1 118 029,36 | 0,77 |
| LINDAB INTERNATIONAL AB | SEK | 65 628 | 2 048 644,06 | 1,42 |
| MIPS AB | SEK | 3 406 | 392 669,19 | 0,28 |
| TOTAL SUEDE | | | 5 112 554,73 | 3,55 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 133 515 368,67 | 92,58 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 133 515 368,67 | 92,58 |
| Instruments financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| NEW ICE EUR/SEK 0322 | SEK | 44 | 24 572,65 | 0,02 |
| RP EURGBP 0322 | GBP | 73 | -138 570,45 | -0,10 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | -113 997,80 | -0,08 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | -113 997,80 | -0,08 |
| TOTAL Instruments financier à terme | | | -113 997,80 | -0,08 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | SEK | -253 000 | -24 572,65 | -0,02 |
| APPEL MARGE CACEIS | GBP | 116 343,56 | 138 570,22 | 0,10 |
| TOTAL Appel de marge | | | 113 997,57 | 0,08 |
| Créances | | | 496 947,99 | 0,34 |
| Dettes | | | -537 491,42 | -0,37 |
| Comptes financiers | | | 10 746 072,68 | 7,45 |
| Actif net | | | 144 220 897,69 | 100,00 |

| | | | |
|--------------------------------|-----|--------------|-----------|
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE I | EUR | 3 082,5566 | 23 872,06 |
| Parts AMILTON PREMIUM EUROPE R | EUR | 240 693,1894 | 293,46 |